

MODE OPERATOIRE ORIENTATION des ETUDIANTS et ELEVES EN SITUATION DE HANDICAP

JE SUIS EN SITUATION DE HANDICAP



- J'ai une pathologie chronique (diabète, pathologie cardiaque, etc.) ?
- J'ai un handicap sensoriel, physiques, psychiques, cognitifs ?
- J'ai besoin d'un 1/3 temps supplémentaires lors des évaluations et / ou d'aménagements de ma formation dans le cadre d'une dyslexie ?

JE PEUX CONTACTER UN RÉFÉRENT HANDICAP



→ **LE REFERENT HANDICAP du CH de Niort par mail**

[Bruno.loiseau@ch-niort.fr](mailto:bruno.loiseau@ch-niort.fr)

→ **LE REFERENT HANDICAP du CFP par mail**

Erika.BROUSSE@ch-niort.fr

Je mentionne dans le mail : mon statut « étudiant ou élève », ou futur étudiant /élève, mes coordonnées et mon besoin : reconnaissance RQTH, accès à des aides etc ..

JE SOUHAITE UN AMENAGEMENT DE MA FORMATION



J'adresse au secrétariat référent de ma filière (une fois admis en formation) , un courrier décrivant les aménagements demandés et en joignant un certificat médical actualisé, précisant la nature précise de l'aménagement.

Ce certificat devra être établi par un médecin certifié par l'ARS (liste disponible sur le site régional des ARS).

J'OBTIENS UNE REPONSE A MA DEMANDE



- La demande d'aménagement est étudiée par la section qui étudie les situations pédagogiques individuelles. Cette section est l'instance officielle des instituts de formations paramédicales qui arbitre ce type de demande.
- La réponse est délivrée par courrier.
- Si l'aménagement est validé partiellement ou totalement, il peut être mis en place dans le respect de la décision de la section.
- L'aménagement est refusé (parce qu'il s'oppose aux exigences du métier préparé). Je peux le cas échéant solliciter un RDV avec la direction pour un entretien sur les motivations d'un refus partiel ou total.